



## ARRETE DU MAIRE

### REGLEMENT du MARCHÉ de l'avenue LAJARRIGE Dispositions à compter du 12 mai 2020 Complément de l'arrêté n°2013-078 du 28/6/2013

Le maire de la commune de LA BAULE-ESCOUBLAC,

Vu les articles L 2212-2 et L 2224-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-CAB-193 du 21 avril 2020 portant autorisation dérogatoire d'ouverture du marché de l'avenue Lajarrige.

Vu les règles édictées le 7 mai 2020, par le Préfet, pour la levée du confinement et permettre la réouverture des marchés,

Vu l'arrêté municipal n° 2013-078 du 28 juin 2013 modifié portant règlement du marché central,

Considérant la nécessité économique de reprise de l'activité des entreprises,

#### ARRETE :

Article 1 - Les dispositions générales de l'arrêté municipal n°2013-078 du 28 juin 2013 réglementant le marché de l'avenue Lajarrige continuent de s'appliquer.

Article 2 - A compter du 12 mai 2020, l'ensemble des abonnés du marché de l'avenue Lajarrige sont autorisés à reprendre leur activité.

Article 3 - Le marché de l'avenue Lajarrige est ouvert les mardi et samedi, de 8h00 à 12h30.

Article 4 - Le placement est fait par le placier, à 7h00.

Article 5 - Les commerçants ne respectant pas les règles édictées par l'arrêté préfectoral et/ou municipal ne sont plus autorisés à exercer leur activité commerciale sur le marché.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 - Le présent arrêté est porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Article 8 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté :

M. le directeur général des services de la ville, Mme le commissaire de police de La Baule-Escoublac, M. le chef de la police municipale, M. le directeur général adjoint technique, Mme la chef du service du commerce, les placiers.

LA BAULE, le 11 MAI 2020

Yves METAIREAU,  
Maire de La Baule-Escoublac,  
Président de la Communauté d'agglomération Cap Atlantique

